**Question écrite n° 03740 de M. Yannick Vaugrenard (Loire-Atlantique - SOCR)**

**publiée dans le JO Sénat du 15/03/2018 - page 1155**

M. Yannick Vaugrenard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la place des sciences économiques et sociales dans les enseignements du lycée. Dans le cadre de la réforme du baccalauréat et du lycée, il semble essentiel d'accorder une véritable place aux sciences économiques et sociales. En effet, introduites au lycée il y a plus de 50 ans, elles permettent aux lycéens l'accès à une « troisième culture » aux côtés des humanités et des sciences, contribuant ainsi à l'enrichissement de leur formation intellectuelle et citoyenne. Discipline qui a démontré sa réussite, elle est un pivot de l'enseignement dispensé au lycée et participe à sa démocratisation en accueillant un tiers des bacheliers généraux et en présentant un recrutement social particulièrement varié. Elle bénéficie, en outre, de débouchés diversifiés et de bons taux de réussite dans l'enseignement supérieur. Il lui demande donc de bien vouloir accorder une véritable place à l'enseignement des sciences économiques et sociales dans la réforme du lycée, en les intégrant au tronc commun de la classe de seconde générale et technologique, pour un horaire de trois heures hebdomadaires, incluant des dédoublements définis nationalement.